tués ou pris dans la seigneurie de Nantua, la peau, la tête et les entrailles devaient lui être présentés; que le prieur exigeait indûment des habitants de Saint-Martin-du-Fresne, qui s'étaient mis sous son autorité, une redevance annuelle de 40 gros, monnaie de Genève; qu'il usurpait le moulin de Gravières et la terre de Lollias, dépendances de la seigneurie de Thoire; qu'il était débiteur d'une redevance annuelle de quinze quartaux de froment dont le payement n'avait pas été effectué; en outre, pour tous les actes de réparation auxquels s'était livré le prieur Boniface, de nombreuses et fortes indemnités étaient réclamées; à savoir, pour la seule reconstruction des murailles de Nantua, dix mille marcs d'argent; ainsi pour les autres à proportion.

A ces diverses réclamations, Boniface répondit qu'il n'adhérait qu'à deux, à la suppression de la taille perçue sur les habitants de Saint-Martin et à la redevance des quinze quartaux de froment. Il refusa tout le reste et fit aussi ses réclamations.

Pendant la trève, Etienne II avait reconstruit le château de Brion; bâti par l'un de ses prédécesseurs, il y avait 60 ans, et détruit par ceux de Nantua dans les guerres féodales (1). Ce château, qui dominait le lac et la vallée de Nantua, était dans une position menaçante. Etienne II avait encore construit le château de Montréal pour en faire la place principale de ses possessions du Haut-Bugey. Au sujet de ces châteaux-forts évidemment élevés contre lui, Boniface fit entendre d'énergiques protestations, alléguant que Brion était un terrain contentieux, et que Montréal, en grande partie, avait été bâti sur le fief de la Bey qui relevait de Nantua (2).

<sup>(1)</sup> Voir la charte d'Adélaïde, en note de la page 3. Ce titre atteste que les sires de Coligny possédaient au XI° siècle le fief de Brion, et qu'ils y avaient un château qui fut, aussi probablement, détruit dans les guerres féodales.

<sup>(2)</sup> Ce dernier grief n'était pas sans fondement, car ce ne fut qu'après Etienne II que son fils et successeur Humbert III reçut de Béatrix, fille du